

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
3e séance
tenue le
mardi 3 octobre 1995
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (Ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/50/SR.3
22 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

DÉBAT GÉNÉRAL

1. M. MILLERON (Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques) dit que l'économie mondiale a enregistré une croissance soutenue au cours de l'année écoulée et que le taux de croissance devrait s'élever à environ 3 % en 1996. La croissance ne s'est pas accélérée dans les pays développés, notamment ceux d'Europe. La situation économique des pays d'Europe orientale s'est améliorée, surtout en Fédération de Russie. Pris en tant que groupe, les pays en développement devraient enregistrer un taux de croissance de 5 % en 1995. La production en Afrique subsaharienne, et dans l'ensemble du continent, devrait augmenter plus vite que le taux d'accroissement démographique, ce qui permettra d'obtenir la première hausse du revenu par habitant enregistrée depuis longtemps dans cette partie du monde.

2. Le commerce mondial se développe également et, depuis un certain nombre d'années, la plus grande partie des transferts de fonds des pays développés vers les pays en développement proviennent de sources privées. Les perspectives positives de la croissance à long terme de l'économie mondiale peuvent en général être attribuées à la libéralisation et à la mondialisation de l'économie, ainsi qu'à la diffusion de la technologie. Malgré cet optimisme, de nombreux problèmes demeurent dans diverses parties du monde, notamment en Afrique. Les débats pourraient être axés sur la manière d'aider les pays les plus défavorisés à tirer profit de la conjoncture économique internationale favorable.

3. Le Département jouera un rôle important dans les activités visant à donner suite à un certain nombre de conférences organisées récemment sur des questions relevant de sa compétence, et s'attachera en priorité à diffuser des informations sur ces secteurs. L'orateur est particulièrement heureux de constater que le rapport du Département sur la quatrième Conférence mondiale sur les femmes se vend remarquablement bien. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Département continuera d'effectuer des analyses démographiques propres à soutenir les efforts que déploie la Commission de la population et du développement en vue de faciliter une approche intégrée des problèmes de développement et de population. La question des migrations internationales prendra une importance de plus en plus grande au cours des années à venir et le Département est prêt à contribuer à jeter les bases des négociations multilatérales qui pourraient être organisées sur cette question complexe.

4. Dans son rapport sur l'état de l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1995 (A/50/379), le Département a souligné qu'il importe d'adopter une approche intégrée qui aligne les obligations d'un pays en matière de service de la dette sur sa capacité de remboursement. Il convient d'accorder une attention accrue à la dette multilatérale. S'agissant du financement du développement, le problème n'est pas tant qu'il y a eu diminution de l'épargne mondiale, mais que le niveau d'épargne varie d'une région à l'autre. Le Département accordera la priorité à la préparation d'analyses dans lesquelles les facteurs économiques et sociaux seront intégrés aux facteurs politiques,

/...

afin de contribuer notamment au règlement des problèmes liés au rétablissement de la paix après les conflits.

5. Le Département continuera de fournir à la Commission des informations à jour sur les mesures économiques utilisées comme moyen de coercition contre les pays en développement et sur l'assistance économique aux États qui subissent les contre-coups de l'application des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Il serait utile d'instaurer un dialogue sur les activités statistiques du système des Nations Unies et d'aborder avec une grande ouverture d'esprit la question de savoir s'il convient de décentraliser les activités statistiques sur la base des sujets de spécialisation ou sur une base géographique.

6. Pour conclure, M. Milleron assure la Commission que le Département continuera de suivre activement ses travaux, malgré le départ de M. Cristian Ossa, qui était responsable des rapports ayant trait aux questions économiques.

7. M. MABILANGAN (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la Commission doit donner l'impulsion nécessaire pour renforcer la capacité de l'Organisation de jouer son rôle dans le domaine du développement. Les grandes questions de croissance économique, notamment le commerce international, les finances internationales, la dette extérieure et l'accès à la science et à la technologie, doivent être ramenées au premier plan de l'ordre du jour de l'Organisation. Les États membres du Groupe des 77 et la Chine sont fermement résolus à réformer le système des Nations Unies pour qu'il soit à même de se pencher sur les vrais problèmes de ses Membres. Une telle réforme exige la participation égale de tous les Membres à la prise de décisions, étant entendu que l'exécution des programmes ne doit pas être sacrifiée à l'effort de réforme.

8. Le Conseil économique et social doit s'acquitter pleinement de son rôle de coordination dans les domaines économique et social conformément aux résolutions adoptées récemment par l'Assemblée générale et aux accords conclus à diverses conférences internationales ayant trait aux questions de développement. La CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations internationales, ainsi que les commissions économiques régionales doivent être renforcées afin qu'elles puissent fournir à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, les éléments de fond nécessaires pour effectuer un travail plus analytique et mieux axé sur les orientations. On doit procéder à une réforme des institutions de Bretton Woods afin d'assurer plus de démocratie, une plus grande universalité et plus de transparence en matière de prise de décisions; ces institutions doivent améliorer et renforcer leur coordination avec les autres composantes du système des Nations Unies.

9. La question de la réforme des institutions revêt une importance particulière à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Les réformes visant à réaliser des économies et à renforcer l'efficacité doivent se fonder sur les grandes orientations et non pas le contraire. Dans les domaines économique et social, cela signifie que la réforme des institutions exige la formulation d'une politique générale recueillant l'agrément de tous les États Membres et pour laquelle il existe des ressources

suffisantes. Les pays au nom desquels parle l'orateur sont pleinement en faveur d'une rationalisation du système des Nations Unies mais ne peuvent appuyer les initiatives visant à supprimer les organismes de développement en vue d'assurer une certaine "division du travail" ou un "avantage comparé", pas plus qu'ils ne peuvent accepter un "allègement" des structures institutionnelles uniquement dans le but de réduire les effectifs. Le fait que la communauté internationale n'ait pas honoré les engagements contractés dans le cadre de la politique générale actuellement en vigueur, laquelle avait fait l'objet d'un accord entre les parties, explique pourquoi l'ONU n'a pas rempli son mandat dans les domaines économique et social.

10. On doit réaffirmer les préoccupations des pays en développement dans un programme de développement à orientation pratique. Les travaux pertinents du groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'élaborer l'agenda pour le développement devraient être programmés de manière à ce qu'ils ne se tiennent pas en même temps que d'autres réunions importantes et à laisser assez de temps pour préparer la prochaine série de négociations. Le nouvel agenda pour le développement devrait énoncer des lignes d'action pour la mise en oeuvre des engagements internationaux et recommander une augmentation des ressources internationales destinées à financer la croissance et le développement économiques. Il devrait mettre en relief les aspects sociaux et écologiques du développement, notamment les mesures propres à éliminer la pauvreté, la faim et la maladie et à créer des possibilités d'emplois productifs. L'orateur estime également qu'il importe que la communauté internationale procède, à l'échelle du système, à une étude globale du phénomène des migrations internationales et examine la nécessité de convoquer une conférence mondiale sur les migrations et le développement.

11. Il convient d'instaurer d'urgence une coopération internationale soutenue pour le développement et la croissance économique. Attendu depuis longtemps, le dividende de la paix devant provenir de la fin de la rivalité et de la course aux armements entre l'Est et l'Ouest ne s'est pas matérialisé. Les efforts de développement des pays en développement continuent d'être entravés par les mesures protectionnistes opposées à leurs exportations, le fardeau de la dette et du service de la dette, la diminution des flux de ressources – y compris l'évolution de la situation en matière d'affectation des ressources consacrées au développement, qui est intervenue à leurs dépens au sein du système des Nations Unies – et l'accès inadéquat aux techniques. La communauté internationale doit faire montre de la volonté politique voulue en vue d'assurer l'instauration d'un système d'échanges multilatéral équitable, ouvert et fondé sur des règles clairement définies. Transparent, prévisible et non discriminatoire, le système doit viser à assurer l'intégration totale des pays en développement à l'économie mondiale.

12. M. Mabilangan réitère la nécessité d'appliquer intégralement les accords conclus dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et souligne en particulier l'importance des dispositions relatives au traitement spécial et différencié devant être réservé aux pays en développement, notamment les moins avancés et ceux qui sont importateurs nets de produits alimentaires. Il convient de prendre des mesures adéquates en vue de réduire les effets négatifs que l'application des accords conclus dans le cadre des négociations d'Uruguay pourrait avoir sur les pays en développement. L'orateur met en garde

contre l'imposition de mesures commerciales restrictives ou arbitraires pour faire face à des questions relatives à l'environnement, à la législation du travail, aux droits de l'homme et à d'autres problèmes sociaux dans les pays en développement.

13. Les pays au nom desquels parle l'orateur se félicitent de l'augmentation des flux de capitaux privés en provenance de l'étranger. Il faut que ces ressources, en particulier les investissements étrangers directs, soient dirigées vers tous les pays en développement et servent à renforcer leur capacité de production. La communauté internationale doit envisager de prendre des mesures transparentes visant à surveiller les flux de capitaux privés à court terme afin de stimuler davantage les investissements et de protéger les pays en développement des effets néfastes de l'irrégularité de ces flux.

14. La communauté internationale, notamment les pays donateurs et les institutions financières internationales, doivent adopter une solution efficace, globale et équitable à la crise de l'endettement qui continue d'affecter les pays en développement. Des mesures propres à atténuer les coûts sociaux et autres conséquences de l'ajustement doivent également être adoptées.

15. Les pays en développement doivent bénéficier de la possibilité de participer aux progrès rapides accomplis dans le domaine de la science et de la technologie, y compris les technologies nouvelles, naissantes et écologiquement rationnelles, d'en profiter et d'y contribuer. Les pays membres du Groupe des 77 et la Chine espèrent que les décisions qui seront prises à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) permettront d'accorder une attention accrue aux problèmes que rencontrent les pays en développement dans le domaine des établissements humains et de renforcer la coopération internationale visant à assurer à tous un logement adéquat. Ils demandent aussi instamment qu'une conférence internationale soit organisée sur la coopération Sud-Sud, de préférence en 1997 au plus tard. Cette coopération doit bénéficier du ferme appui des autres pays et des institutions internationales.

16. En ce qui concerne l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'orateur précise que pour s'acquitter fidèlement de son mandat dans les domaines économique et social, l'ONU doit répondre efficacement aux besoins de la communauté internationale. Les ressources nécessaires à cet effet doivent être fournies sur une base continue, prévisible et assurée, et les activités opérationnelles de développement menées en tenant compte des priorités nationales des pays en développement. Tout changement, quel qu'il soit, n'aura guère d'effet s'il n'est pas fondé sur une forte volonté politique d'accroître les ressources destinées à financer les activités opérationnelles de développement.

17. M. LACLAUSTRA (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, exhorte toutes les délégations à revoir la nécessité de tenir un débat général à la Deuxième Commission puisqu'il est déjà prévu d'examiner les diverses questions. Il faudrait non seulement que les résolutions soient moins nombreuses et plus courtes, mais aussi qu'elles soient formulées dans un langage de consensus. Le regroupement des questions au titre des différents points doit être revu. Une fois de plus, le retard intervenu dans la publication des documents empêche

d'examiner efficacement presque tous les points et joue sur le programme de travail de la Commission.

18. L'Union européenne demeure vivement attachée à l'adoption, le plus tôt possible pendant la session en cours de l'Assemblée, d'un agenda pour le développement concis mais substantiel et novateur.

19. Les accords issus des grandes conférences des Nations Unies, qui sont fondés sur la notion d'un développement durable centré sur l'homme, doivent inspirer les travaux de l'Organisation dans les domaines économique et social. Pendant la session en cours de l'Assemblée générale, il convient d'accorder une attention particulière à la coordination des activités visant à donner suite à ces conférences et au rôle de l'ONU à cet égard. L'Union européenne accorde une grande importance au processus de réforme du système des Nations Unies en cours et aux consultations plus poussées sur le financement des activités opérationnelles de développement afin d'aider le système des Nations Unies à apporter une contribution mieux définie, plus substantielle et plus efficace à la coopération au service du développement.

20. L'Union européenne se félicite de l'émergence progressive d'un système de conventions juridiquement contraignantes et de plans d'action concrets, tirant parti des résultats obtenus à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La Commission du développement durable a joué un rôle clef dans les efforts visant à donner suite à la Conférence de Rio; on doit à présent s'employer à préparer au plus tôt l'examen global et l'évaluation générale d'Action 21, qui auront lieu au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux mesures qui seront prises en 1997 et au-delà. Les différentes composantes du système des Nations Unies doivent collaborer et procéder à une division pertinente du travail en vue de fonder leur action sur la nouvelle optique en matière de population adoptée par la Conférence internationale sur la population et le développement. Il est toutefois essentiel de veiller à ce que des mesures soient prises au niveau national pour donner suite à cette conférence.

21. Le Groupe de travail interinstitutions chargé de suivre l'application du Programme d'action de la Conférence peut jouer un rôle plus important et devenir un instrument utile qui établirait des directives relatives aux activités menées sur le terrain. Le coordonnateur résident jouera à cet égard un rôle crucial. La Commission de la population et du développement, qui a été revitalisée, devrait jouer également un rôle important, notamment en ce qui concerne l'évaluation et le contrôle de l'exécution du Programme d'action.

22. L'organisation du Sommet mondial pour le développement social témoigne d'un engagement politique à mettre les êtres humains au centre du développement. Les participants à cette conférence ont présenté une approche intégrée du développement social dont il convient de tenir compte dans le cadre des activités d'exécution et de suivi. La Commission du développement social devrait jouer un rôle important dans ce domaine. La Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est achevée récemment, représente un autre progrès dans les efforts accomplis en vue de promouvoir les droits de la femme, notamment le droit à l'égalité et au développement.

23. Les grandes conférences des Nations Unies devant se tenir en 1996, parmi lesquelles une réunion au sommet sur la sécurité alimentaire et Habitat II, seront hautement pertinentes pour le développement. Il faudrait à l'avenir mieux exploiter le forum offert par l'Assemblée générale, puisqu'une session extraordinaire de l'Assemblée présenterait un rapport coût-efficacité élevé et augmenterait l'intérêt pour la question.

24. Dans toutes les phases d'exécution du Programme d'action, il convient d'examiner et d'évaluer les priorités, et d'analyser le système d'allocation des ressources disponibles en vue de maximiser l'utilisation efficace de celles-ci. L'impact du système des Nations Unies a également besoin d'être amélioré. Les chevauchements, le double emploi, la capacité d'ajustement limitée, le manque de transparence et la non-justification des fonds sont autant de facteurs qui compromettent la qualité des services de l'ONU. Ces lacunes n'encouragent pas les bailleurs de fonds à fournir à l'Organisation les fonds additionnels dont elle a grandement besoin. L'Union européenne attache une grande importance à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et à l'examen global de l'application de la résolution 48/162 concernant la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

25. M. MONTOYA (Colombie) dit qu'une solution globale au problème de la dette extérieure est la seule option viable pouvant permettre aux pays en développement de s'engager sur la voie d'une croissance économique soutenue. Dans le domaine du commerce international, l'optimisme suscité par l'Acte final de Marrakech a été étouffé par l'adoption de mesures protectionnistes unilatérales, l'acceptation bilatérale de restrictions et le refus de reconnaître l'Organisation mondiale du commerce en tant qu'autorité légitime pour le règlement des conflits commerciaux. Dans le domaine de l'environnement, les indicateurs clefs de la volonté politique, tels que les ressources financières, les modes de consommation et le transfert de technologie, continuent d'être décevants. Malgré les progrès accomplis dans des domaines tels que la désertification, les changements climatiques et les forêts, et la diversité biologique, l'absence de volonté politique et le manque d'empressement à fournir les ressources nécessaires continuent d'entraver la mise en oeuvre d'Action 21. Il convient d'accorder également une attention particulière à la mobilisation des ressources si l'on veut que les activités opérationnelles de développement de l'ONU donnent les résultats voulus. Le niveau de financement doit augmenter pour que l'Organisation puisse s'acquitter de son mandat dans le domaine du développement.

26. Le projet d'agenda pour le développement offre une occasion unique d'accorder la priorité absolue au développement social et économique au sein du système multilatéral. La promotion d'une croissance soutenue et l'éradication de la pauvreté doivent en constituer les objectifs fondamentaux. La délégation colombienne espère que les négociations sur l'agenda seront conclues au cours de la présente session de l'Assemblée générale. L'épreuve de la validité réelle de ce document ne se limitera pas à sa teneur, mais s'étendra à sa mise en oeuvre et à la suite qui lui sera donnée.

27. Il importe de donner une nouvelle impulsion au dialogue sur la coopération internationale, en se fondant sur le principe selon lequel les pays en

développement ne sont pas des adversaires mais plutôt des partenaires dans la construction du développement et de la paix. Ce dialogue doit également se fonder sur la reconnaissance du fait qu'une paix véritable, stable et durable ne peut s'instaurer tant que les relations internationales ne seront pas plus équitables et la prise de décisions démocratique, et qu'on n'aura pas éliminé la pauvreté. Une nouvelle attitude et une nouvelle détermination s'imposent en vue d'établir un dialogue plus constructif.

28. M. WANG Xuexian (Chine) dit que par rapport à la situation qui prévalait 50 années plus tôt, l'ONU doit faire face à des problèmes plus graves dans l'accomplissement de sa mission. Les réformes et les possibilités qui se sont offertes ont entraîné des changements dans le rythme du développement; toutefois, l'égoïsme national, l'isolationnisme, le protectionnisme et l'unilatéralisme, la persistance de la pauvreté et la disparité croissante entre le Nord et le Sud sont autant de facteurs qui empêchent de parvenir à un consensus et entravent le bon fonctionnement des mécanismes multilatéraux et la coopération internationale.

29. La communauté internationale cherche les moyens de s'attaquer aux nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Toutefois, la réalisation d'un développement économique, social et écologique concerté en vue d'atteindre un nouveau stade de civilisation humaine constitue une tâche immense.

30. Face aux changements rapides et à la rude concurrence qui caractérisent le monde contemporain, l'ONU doit établir un nouveau schéma de coopération internationale qui encourage l'égalité, le respect et la coopération amicale entre les États, tout en observant les principes de la Charte et en facilitant la réalisation de ses objectifs, notamment les principes de l'égalité entre les États et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, et qui favorise le progrès humain, conformément aux tendances du moment et au thème du développement en insistant sur la revitalisation des économies de tous les pays et un développement équilibré. L'ONU devrait également renforcer le nouveau partenariat global en s'assurant que les pays développés comme ceux en développement s'acquittent de leurs engagements et obligations dans le domaine de la coopération internationale. À cet égard, du fait de leur force et de leur influence dans le commerce mondial, les pays développés sont tenus d'aider les pays en développement dans les efforts que déploient ces derniers en vue de combler le gouffre entre le Nord et le Sud. Enfin, l'Organisation doit raffermir les mécanismes de coopération en s'adaptant à la nouvelle situation en matière de développement. Pour ce faire, elle doit notamment améliorer sa contribution à l'examen et au contrôle des politiques macro-économiques, renforcer la participation des pays en développement aux affaires internationales et à la prise de décisions et faciliter la démocratisation des relations économiques internationales.

31. La réforme de l'ONU ne peut répondre aux défis du XXI^e siècle si les organes du système des Nations Unies s'occupant du commerce, de la science et de la technologie et de l'industrie sont affaiblis sous prétexte d'une division internationale différenciée du travail. L'Organisation ne peut offrir de nouvelles perspectives qu'en se pliant à la volonté de l'ensemble de ses membres et en respectant les objectifs de la Charte.

32. M. AMMARIN (Jordanie) dit qu'au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis la création de l'ONU, la paix et la sécurité ont acquis une nouvelle dimension, à savoir la promotion de la coopération internationale pour le développement, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la préservation de l'environnement. Les travaux de la Deuxième Commission ont, de ce fait, pris une grande importance.

33. Il convient toutefois de noter qu'au moment où le monde célèbre le cinquantième anniversaire de l'Organisation, l'économie mondiale reste léthargique. La stagnation, le chômage et la crise de la dette persistent et le tiers de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté. La session en cours de l'Assemblée devrait inciter à renforcer la coopération et le dialogue Nord-Sud, qui constituent le fondement de l'action visant à promouvoir la coopération internationale au service du développement.

34. La coopération Sud-Sud est un pas important vers le dialogue Nord-Sud. Le traité de paix signé récemment entre la Jordanie et Israël passe pour un modèle de coopération régionale dans une région où le développement et la croissance ont été gravement entravés par de nombreuses années de conflit. Ce traité, qui fait plus que mettre fin à l'état de guerre, crée un partenariat pour diverses questions de développement.

35. L'agenda pour le développement du Secrétaire général est destiné à servir de base à la coopération mondiale. La Jordanie entérine ce programme et s'emploie à faire avancer chacun de ses éléments, à savoir la paix, l'économie, l'environnement, la justice et la démocratie. Avec l'instauration de la paix, elle s'attend à ce que la croissance économique soit stimulée grâce à l'évolution de la situation sur un certain nombre de fronts : apport de capitaux pour financer des investissements dans le pays, réduction du problème du chômage, création d'une banque pour les projets de développement régionaux, remise de la totalité de la dette publique de la Jordanie auprès des États-Unis et réduction du reste de la dette à des niveaux supportables, mise en valeur de la vallée de la Jordanie dans le cadre de projets de coopération, établissement de la Jordanie comme carrefour commercial du monde arabe, absorption des progrès technologiques, et modernisation du système administratif et décentralisation.

36. La Jordanie, dont les ressources sont limitées, a été confrontée aux dures réalités des trois dernières décennies. C'est pourquoi elle propose d'inclure dans l'agenda pour le développement un mécanisme de soudure à l'intention des pays qui abordent le développement durable dans une optique équilibrée pouvant entraîner des coûts élevés à court terme. Un tel mécanisme peut comprendre l'adoption de "critères d'évaluation objectifs" permettant de mesurer objectivement les résultats des pays en matière de développement durable, sur la base desquels les pays ayant obtenu de bons résultats seront encouragés et aidés; l'établissement d'un plan visant à réduire le fardeau de la dette et à fixer un plafond pour le remboursement de la dette; le lancement d'un programme de financement de projets multinationaux propres à promouvoir la paix et la coopération au niveau régional; et la création d'un système d'incitation positif pour aider les pays à surmonter les difficultés liées à l'instauration d'une économie de marché, y compris le libre échange, l'attribution d'un rôle dynamique au secteur privé et la privatisation.

37. La coopération Sud-Sud demeure la condition préalable au développement de la coopération Nord-Sud et, partant, de la coopération internationale nécessaire à la croissance et au développement. À cet égard, l'orateur note qu'une conférence économique au sommet des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord se tiendra bientôt à Amman. Cette conférence, qui aura pour objectif principal d'évaluer les structures et politiques régionales essentielles pour le développement de la région, aura pour thèmes principaux le commerce, l'infrastructure, l'investissement et les finances, et la conjoncture économique. Au nom de son gouvernement, le représentant de la Jordanie invite tous les pays à participer à cette importante réunion.

38. M. GORELIK (Fédération de Russie) dit qu'il devient de plus en plus clair qu'un meilleur avenir passe par le développement social et économique durable, qui est inséparable de la sécurité internationale. Il n'est pas sûr que ce développement puisse être garanti uniquement par la mondialisation de l'économie et le progrès technologique. Il est toutefois devenu évident que l'interdépendance croissante du monde offre de nouvelles possibilités de croissance économique aussi bien qu'elle crée de nouveaux problèmes. La nécessité de mettre en place un système rationnel permettant de suivre les nouvelles situations de crise s'impose donc de plus en plus. L'ONU ne doit pas rester en marge de cette entreprise.

39. L'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale constitue l'une des caractéristiques les plus frappantes de la scène actuelle. Non seulement l'avenir des pays en question mais aussi les perspectives d'un développement mondial équilibré, ainsi que la stabilité et la prévisibilité de la coopération économique internationale dépendent dans une large mesure du succès des réformes entreprises dans ces pays. En encourageant ce processus, les organisations multilatérales et l'ONU en particulier peuvent le stimuler et faciliter sur le plan social la difficile transition vers l'économie de marché.

40. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens. Cependant, une meilleure coordination à l'échelle du système, le renforcement des institutions, y compris l'amélioration de la capacité d'analyse de ces activités, et la mobilisation des ressources extrabudgétaires pour le financement des projets de la période de transition peuvent accroître considérablement les effets pratiques de l'appui de l'ONU. La délégation jordanienne se félicite de l'intensification manifeste des activités menées dans certains de ces domaines par les programmes et fonds des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

41. Nul doute qu'avec le temps, la Fédération de Russie fera partie du groupe des principaux pays donateurs. Pour atteindre cet objectif, il devra toutefois réussir le passage de l'étape complexe et critique du profond ajustement structurel de l'économie. On a des raisons de croire que cette transition s'effectue avec succès. Il importe de noter à cet égard que la baisse de la production industrielle a été interrompue et que plusieurs secteurs fondamentaux affichent une croissance. La mise en oeuvre de la deuxième phase du programme de privatisation devrait fortement inciter les partenaires étrangers qui coopèrent avec la Fédération de Russie à accroître leurs investissements.

42. La volonté de la Fédération de Russie d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce constitue l'un des éléments clefs de sa stratégie d'intégration à l'économie mondiale. Associée à d'autres mesures, cette initiative contribuera à éliminer les restrictions discriminatoires qui sont encore imposées aux exportations russes et facilitera leur accès au marché mondial. Le règlement du problème de la dette est également important pour la Fédération de Russie, qui se félicite de l'accord intervenu à Halifax sur la nécessité de traiter sa dette publique extérieure dans une optique multilatérale globale qui permette une restructuration à long terme. La Russie à son tour est disposée à négocier avec ses débiteurs la restructuration ou d'autres formes d'allègement de leur dette, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre du Club de Paris.

43. Des progrès notables ont été accomplis en matière de réforme du secteur économique et social de l'ONU; il reste toutefois beaucoup à faire pour synchroniser ces réformes avec les changements économiques mondiaux. De l'avis de la délégation russe, des directives utiles à cet égard figurent dans les conclusions de la partie de la session de fond du Conseil économique et social de 1995 consacrée aux questions de coordination. De même, l'examen de l'efficacité de la mise en oeuvre de la résolution 48/162, qui aura lieu prochainement, offre une occasion d'analyser l'interaction pratique entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et au besoin, d'apporter les ajustements nécessaires, ainsi que de rationaliser leurs ordres du jour et de renforcer la gestion et la coordination des activités opérationnelles.

44. La délégation russe n'est pas entièrement satisfaite du rythme auquel s'élabore l'agenda pour le développement. Il importe que ces travaux soient achevés et que le document en question devienne une synthèse des récentes décisions prises dans différentes grandes instances mondiales, dans laquelle seront fixés un ensemble d'objectifs visant à améliorer l'efficacité de la coopération internationale de manière à assurer le développement durable de tous les pays. Il importe également que le document tienne convenablement compte du phénomène de la "transition" et de la nécessité d'élaborer une stratégie de coopération internationale visant à aider les pays en transition au stade critique actuel de leur développement.

45. Par l'intermédiaire de la Deuxième Commission, l'Organisation des Nations Unies doit contribuer davantage quant à l'examen de la question de "l'informatisation" de l'économie mondiale. La conversion des ressources militaires doit être traitée comme une nouvelle question de fond au titre de laquelle l'ONU peut se pencher sur les problèmes de réaffectation des ressources humaines, financières et matérielles à des fins civiles. La délégation russe encouragera les activités opérationnelles que le Département des services d'appui et de gestion pour le développement et le PNUD mènent dans ce domaine en Russie. Par ailleurs, il convient de réfléchir à la manière d'exploiter pleinement le potentiel de l'Organisation en vue de réduire au maximum les conséquences des catastrophes causées par l'homme, d'autant plus que 1996 marquera le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl.

La séance est levée à 16 h 55.